REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

N°310726
Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-212202964-20260702-310726-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-GLEN

Nombre :	
De conseillers	15
De présents	14
De votants	14
Procuration	0

Objet :

Remboursement podium par le comité des fêtes

Date de la convocation :
29 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 2 juillet à 18h30, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-François CORDON.

Présents : Jean-François CORDON, Gaëlle BUISINE, Lionel REVEL, Christelle MOISAN, Olivier NOEL, Rose-Marie FESTINI CROMER, Jean-Michel LE BOUCHER, Yvon MAUVIEUX, Christelle RIVOALEN-HAYS, Magalie LOUAIL, Sandrine DUVAL, Steven BREXEL, Renaud RABRET, Nicolas GOUYA (19h15)

Absente excusée : Hélène MARTIN

Secrétaire de séance : Sandrine DUVAL
Secrétaire administrative : Véronique ROBIN

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le chapitre 011,
Vu la demande de la présidente du Comité des fêtes,
Vu la convention entre la commune de Saint Glen et la commune de Plénée-Jugon,
Vu la facture de la commune de Plénée-Jugon du 29 juin 2026,

Après en avoir discuté, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à émettre un titre de recettes auprès du Comité des fêtes de Saint Glen pour le remboursement de la location du podium lors de la fête du 14 juin pour un montant de 500€.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu :
De la transmission en Préfecture, le 9 juillet 2026

Secrétaire de séance
Sandrine DUVAL

Le Maire,
Jean-François CORDON